

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 03 juin 2021 - 20H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Albane PINEDE, Annie PIGNEDE, David ORJOLLET, Pascale CHOTEL, Marcel BERTHIER

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Président de séance : Jean-Michel DREVET

Approbation compte rendu du conseil municipal dernier.

1 Délibérations :

- **Convention TE 38 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de Territoire d'Énergie Isère (TE38), consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Afin de pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune doit :

- Procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie,
- S'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- Charger un agent de conduire la procédure de dépôt dans ses détails techniques et administratifs.

A défaut, il est également possible de confier à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités, afin d'atteindre le seuil minimum de certificats à réunir dans un dépôt. Depuis 2016, TE38 recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Il peut ainsi exister différents schémas applicables par le TE38, notamment en fonction de la date de réalisation des travaux (passée ou à venir). La procédure la plus adaptée sera proposée par le TE38 sachant que ces procédures ne se différencient qu'en fonction de leurs délais. Quoiqu'il en soit, le principe de la valorisation financière au bénéfice de la collectivité repose sur une règle commune, exposée dans la convention de valorisation des CEE.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE à TE38.

Voté à l'unanimité.

- **Convention AGEDEN – BAPAURA :**

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat dans le cadre du projet européen BAPAURA coordonné par l'AGEDEN.

Le projet Européen BAPAURA consiste à expérimenter un modèle d'accompagnement pour la rénovation énergétique à destination des collectivités. L'AGEDEN étant partenaire du projet BAPAURA, celle-ci aura accès à un certain nombre de ressources du programme BAPAURA, visant à promouvoir et faciliter la rénovation de notre salle socio-éducative et socioculturelle.

BAPAURA est un projet pilote entre l'Europe qui finance les projets de rénovation énergétique et la région Auvergne Rhône-Alpes qui ventile les subventions en partenariat avec l'AGEDEN qui veille à la

conformité des projets et des travaux en matière d'économie d'énergie des bâtiments tertiaires des petites collectivités locales.

L'AGEDEN accompagnera la commune de Tramolé dans son projet de rénovation thermique de sa salle socio-éducative et socioculturelle, elle apportera une ingénierie et une expertise pour l'aider à déterminer et mettre en œuvre :

- Des aides techniques (recherche d'une atteinte effective de performances thermiques visées pour obtenir les gains annoncés)
- Un accompagnement sur le montage financier (montage des dossiers de subventions)
- Un suivi à toutes les phases du projet, de l'élaboration du programme des travaux à la réception avec des points de vigilance particuliers à chacune de ces phases post réception
- Un suivi post réception (validation de la méthodologie, fiabilisation des outils, mise en œuvre et réglage de la chaufferie, ...)

Voté à l'unanimité

2 Comptes rendus de réunions :

- Commission communication du 20 mai 2021

Florence Mandon est désignée en tant que conseillère déléguée à la communication pour coordonner les travaux de la commission :

- Nettoyage du site Internet : Vu OK
- Préparer le Flash info en tenant compte des publications Facebook de l'année en cours.
- Nous sommes à la recherche de cartes postales de Tramolé pour retracer l'histoire du village.

Le nettoyage des chemins est programmé pour le 25 septembre 2021 en partenariat avec Le centre Leclerc.

- Commission finances du 25 mai 2021

Une étude prospective présentée par Dominique Flacher portant sur le mandat 2021-2027 a été effectuée ; elle met en évidence nos possibilités d'investissement et des choix que nous aurons à faire pour les prochaines années.

3 Questions diverses :

- Une esthéticienne propose ses services dans un véhicule aménagé, la mairie est d'accord pour son accueil dans la cour de la mairie.
- La réponse à « la lettre ouverte » du groupe de 6 personnes est validée et disponible en pièces jointes.
- Local technique : Maurice Bonnet-Piron fait le point sur l'état d'avancement des travaux.

La dalle est coulée, et en cours de séchage.

Le montage du bâtiment préfabriqué commencera le 07 juin.

- Radar pédagogique : en fonctionnement actuellement sur la RD 56 vers le cimetière.

Son emplacement pourra être modifié à tout moment selon les ressentis et constatations des riverains ou des élus et/ou sur l'imprudence des conducteurs constatée.

Nous recevons un bilan statistique hebdomadaire des vitesses constatées.

Cette base de données nous servira pour justifier de la pertinence d'un investissement de sécurité sur la RD 56, et elle permettra aussi grâce aux statistiques de faire intervenir la gendarmerie aux moments les plus propices afin de verbaliser les chauffards.

Fin de séance 22h 45
Berthier Marcel

DREVET Jean-Michel, Maire



Mesdames, messieurs,

Vous avez reçu récemment dans vos boîtes aux lettres une « lettre ouverte à M. le Maire et au Conseil municipal de Tramolé ». Ce courrier interroge le bien fondé de nos projets et nous interpelle sur l'enveloppe financière, l'utilité et la rentabilité de ces derniers. Il convient d'y répondre avec rigueur et transparence. Nous vous rappelons que les registres de délibérations sont accessibles au public.

COÛT DE LA RÉHABILITATION DE NOTRE SALLE DES FÊTES.

La délibération n°2021-05 du 18 février 2021 mentionne bien, en effet, un montant global de l'opération à 921 024 euros HT avec un estimatif des travaux lot par lot (gros œuvre/maçonnerie, menuiseries, électricité, chauffage...) qui s'élève à 832 000 euros HT. Il faut y ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre (architectes, bureau fluides, ...) qui s'élèvent à 10,7% du montant du marché, soit un montant de 89 024 euros HT sur la base des 832 000 euros.

Le dépliant évoquait un montant de l'opération **à maintenir en phase étude de projet avant consultation des entreprises à 810 000 euros HT**, chiffre qui apparaît bien dans la délibération n°2021-05 du 18 février 2021.

COÛT DU « BÂTIMENT TECHNIQUE DE RANGEMENT ».

La délibération 2021-02 du 14 janvier 2021 indique bien un coût global de 61 851 euros HT. Mais **une délibération n'acte pas un marché**. Elle sert à proposer un projet, à en débattre, à l'acter ou non suite à un vote et ensuite à envoyer l'acte administratif en préfecture dans le cadre du contrôle de légalité. **Elle permet également de demander une subvention** aux partenaires, en l'occurrence, il s'agissait du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du « bonus relance » où nous avons obtenu une subvention à hauteur de 50%.

Après plusieurs devis et négociations post délibération, le coût de l'opération a été ramené à 55 097 euros HT, chiffre inscrit dans le dépliant. Il n'y a donc aucune incohérence dans les chiffres.

PLAN DE FINANCEMENT.

Nous tenons à rassurer nos habitants. **Notre budget est solide, le taux d'endettement par habitant est très faible, il s'élevait à 39 euros/habitant en 2019** et notre capacité d'autofinancement s'avère très confortable.

Dans l'hypothèse où nous toucherions 80% de subvention pour la réhabilitation de notre salle des fêtes, il resterait 184 204 à autofinancer. Pour le local technique de rangement, l'autofinancement s'élèvera à 25 097 euros, ce qui représente une somme très raisonnable par rapport à notre fonds de roulement.

NE MÉLANGEONS PAS TOUT !

La hausse des taux de la taxe foncière bâti et non bâti pour 2021 n'est pas liée au financement de ces deux projets. Elle permet d'alimenter le budget de fonctionnement de la commune avec des charges de plus en plus importantes (**notamment l'école**) et des dotations de l'Etat en forte baisse. Pour rappel, ces taux n'avaient pas été modifiés depuis trois ans.

Ensuite, **les investissements sur les équipements publics (médiathèque, plateau sportif, ...) ne s'inscrivent pas dans une logique de rentabilité mais permettent de répondre à une demande sociétale.** Les activités au sein de l'AFL (Association Fêtes et Loisirs) sont de plus en plus nombreuses, de nouvelles associations ont également été créées récemment (Ex : les Tritons Crêtés) ou sont en projet (Ex : Association de musique). Les habitants et l'ensemble des associations de la commune pourront apprécier la fonctionnalité de cet équipement.

VERS UN OBJECTIF DE PERFORMANCE POUR NOS FUTURS ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX...

L'objectif est bien **d'améliorer l'acoustique de cette salle** en vue de concerts et/ou d'activités théâtrales **et d'apporter un confort d'usage aux activités motrices (yoga, gymnastique, baby gym, ...) grâce à un plancher chauffant. Les manifestations type « salon des vins » seront bonifiées par l'agrandissement de l'espace façade Sud, ce qui facilitera la circulation.**

En termes de performance thermique, selon notre bureau fluide, une économie d'énergie à hauteur de 45% à 50% par rapport à l'existant, à usage constant, sera réalisée. Nos factures énergétiques s'élèvent à plus de 8 000 euros/an et l'objectif est bien de faire baisser le coût de fonctionnement. Une collectivité n'est pas une entreprise et ne répond pas à une logique de rentabilité, **il ne faut pas confondre économie et bénéfice.**

LA VOIRIE, 2ÈME BUDGET DE NOTRE COMMUNE.

Nous avons toujours porté une grande attention à la **sécurité routière**. Les piétons et les écoliers bénéficient d'une liaison douce de 1km500 reliant notre groupe scolaire intercommunale à notre médiathèque. Un tel aménagement est très rare dans les communes de même strate que la nôtre. Les ouvrages de sécurité sur l'axe Nord/Sud sont nombreux (chicane, ralentisseurs, plateau surélevé). Cette liaison très fréquentée fait l'objet d'une réflexion depuis plus d'un an. Un bureau d'études sera dépêché afin de nous guider dans notre action pour réguler un flux trop dense aux heures de pointe. Pour la traversée Est/Ouest, il existe un plateau surélevé et l'installation d'un radar pédagogique complète le dispositif sécuritaire.

Concernant l'état de nos routes, **nous nous sommes engagés à refaire en bicouche la réfection des voiries sur un plan de cinq ans.** Le poste « voirie-sécurité routière » représente le second budget de la commune après l'école.

COMPÉTENCES COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES, SOYONS CLAIRS !

Dans un passé récent, l'attention portée aux réseaux (assainissement, eau potable) a été une constante dans les choix d'investissements : station d'épuration avec filtres plantés de roseaux, près de 9km de réseau d'assainissement pour un montant global d'environ 3 millions d'euros. Depuis trois ans, vous n'êtes pas sans savoir que **« l'eau potable et l'assainissement » sont gérés et financés par l'Intercommunalité, Bièvre Isère Communauté. Ce n'est donc plus une compétence communale.**

LES SUBVENTIONS SONT DES AIDES PUBLIQUES, C'EST UNE CHANCE ET UN DROIT : NOUS DEVONS LES SAISIR !

Des remarques sur l'utilisation des fonds publics ont été relevées. **L'argent public n'a jamais été dépensé à tort et à travers par les différentes municipalités de Tramolé.** Le contribuable peut également être rassuré sur la pertinence de nos projets, ceux-ci sont utiles, sérieux, adaptés, durables et obligatoires (mise aux normes sécurité et PMR - Personne à Mobilité Réduite). En parallèle, n'oublions pas que chaque fois que notre commune investit, elle contribue activement à l'économie et aux emplois locaux, c'est très important dans le contexte actuel.

Si notre commune ne saisit pas les opportunités de subventions allouées par l'Etat dans le cadre de son plan de relance et de transition écologique (CRTE) ou les enveloppes de la Région via le « Contrat Ambition Région », mais aussi d'autres aides non négligeables du département, les financements profiteront à d'autres communes pour d'autres projets. Les administrés de Tramolé sont en droit d'observer concrètement dans leur environnement proche, que leurs impôts et leurs taxes servent à financer des biens d'utilité publique.

ÉPILOGUE.

Nous tenons à vous informer que c'est l'unique et dernière fois que nous répondons à ce collectif en y impliquant la population. Nous respectons la liberté d'expression, pour autant, la mairie est consciente que monsieur Auzéau et ses 5 comparses ne sont pas le porte-parole légitime de nos concitoyens, et de nombreux témoignages nous indiquent que les gens sont excédés par ces contestations à répétition et souhaiteraient continuer de vivre dans un village apaisé en dehors de toutes controverses. En effet, si ce groupuscule dont le leitmotiv réside à polémiquer sur certaines décisions du conseil municipal a des choses à dire, qu'il vienne en mairie face aux élus les exprimer, au lieu de se réfugier dans le cocon des « communiqués » et le bavardage circulaire des réseaux sociaux.

Jean-Michel Drevet, Maire et l'ensemble des élus de Tramolé